

Protocole sanitaire : à quand le prochain ?

Nous pensons à chaque fois avoir atteint le fond, mais ils continuent de creuser. Alors que notre ministère serine à renfort d'interventions dans les médias que tout va bien à l'École, nous avons vu apparaître un nouveau concept deux jours avant les congés de Noël : l'auto-confinement des élèves. Sans parler de la méthode à la hussarde, ce ministère ne sait travailler que de cette façon, nous avons une fois de plus constaté le mépris pour le travail des équipes (séquences pédagogiques, festivités), et, bien sûr les inégalités créées entre les élèves, entre celles et ceux qui peuvent rester chez eux-elles et aborder de manière plus sereine les réunions de famille, et celles et ceux qui n'ont aucune solution de garde. Quant à la situation des personnels..... Mais alors, les élèves sont contaminant-es oui ou non ? Puisque l'argument exactement inverse avait été utilisé au printemps pour réouvrir pleinement les établissements scolaires.

Après moultes rumeurs, incertitudes, et bien sûr aucune communication ministérielle envers les personnels, nous avons toutes et tous repris ce 4 janvier. Avec un variant de la maladie qui semble encore plus pernicieux. Alors que les pays limitrophes ferment les écoles et/ou vaccinent à grande échelle, notre mission : aérer les classes ! Mais soyons rassuré-es, une surveillance accrue est mise en place . Avec quels moyens, nous ne savons pas. Les quelques miettes accordées de manière provisoire pour parer au plus pressé ne suffiront pas dans le contexte d'austérité budgétaire que nous connaissons et que les dotations horaires globales qui vont bientôt tomber ne feront que confirmer. Alors que le dédoublement en collège reste au cas par cas et anecdotique, le protocole sanitaire reste renforcé, a dit le ministre Blanquer. Lequel ?

Oui, l'École doit demeurer ouverte pour nos élèves mais il faut enfin donner les moyens budgétaires nécessaires à la sécurité sanitaire de toutes et tous !

Pour un plan d'urgence indispensable aux personnels et aux élèves,

Journée de grève et d'action mardi 26 janvier 2021 !

Alerte sur l'Éducation prioritaire

La nomination de Nathalie Elimas comme secrétaire d'État en charge de ce secteur indiquait clairement la volonté ministérielle de réformer. Comme souvent avec Jean-Michel Blanquer, réforme veut dire casse. Il place en avant les éléments de novlangue bien connus (« égalité des chances », « lutte contre les discriminations ») pour mieux remettre en cause le « donner plus à celles et ceux qui ont le moins ». Alors qu'il aurait été possible d'envisager une refonte et un élargissement de la carte nationale des REP (729 collèges et leurs écoles de secteur), incluant notamment les lycées injustement exclus, il est prévu un système complexe, géré par chaque académie, qui attribuera une allocation progressive à des écoles et établissements exclus de la carte, en fonction de leur IPS (indicateur de position sociale). Outre que la recherche d'économies est à peu près évidente, il s'agit aussi d'une réforme systémique qui s'appuie sur un fondement libéral que la CGT Educ'action conteste : la contractualisation. Elle soumettra les équipes à l'atteinte d'objectifs arbitraires définis en fonction des marottes et moyens du moment. Ces « contrats locaux d'accompagnement » de trois ans, passés entre les rectorats et les collèges, vont encore dégrader l'ambiance de travail en se focalisant sur une politique du chiffre, comme prévu par la loi « Pour une École de la confiance » ...

Au final, cela exacerbera la concurrence entre les établissements, sans améliorer la qualité du service public, comme les effets de cette politique du contrat ont déjà pu être constatés à l'Hôpital par exemple. Si le ministère assure ne pas supprimer les REP, nul doute que ce sera la prochaine étape. Il souhaite en revanche garder la main sur les REP+ qui sont souvent un outil de dérégulation et développer les cités éducatives car elles favorisent l'intrusion de plus en plus marquée des collectivités territoriales et des associations dans les projets d'établissements. Expérimentée dans trois académies (Lille, Marseille et Nantes) dès la rentrée 2021, la généralisation du nouveau dispositif est prévue pour 2022.

La CGT Educ'action combat dès à présent la destruction programmée de l'Éducation prioritaire créée en 1981 et en exige sa relance par une politique ambitieuse au service des élèves des milieux populaires.

